

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-4, L1111-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L1511-1 et les suivants, L6111-3, L 6121-1 et suivants, L 8241-2,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13

novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires », Fonds Territorial EFOP et de l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,

VU la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Actions territoriales orientation et emploi »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 7 705 € toutes charges comprises, à la Mission Locale de la presqu'île guérandaise pour le soutien au bus « Le Connecteur » sur le territoire EFOP de Loire-Atlantique Ouest,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 14 638 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 36 595 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes du Pays de Craon pour le soutien au projet « Des métiers, un territoire... votre avenir ! » en 2022 sur le territoire EFOP de Mayenne Sud,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 710 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 4 565 € toutes charges comprises, à la Mission locale Sarthe et Loir pour l'organisation du forum des métiers et de la formation 2022 sur le territoire EFOP de Sarthe Sud,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

le changement de bénéficiaire de la subvention 2022_04632 d'un montant de 30 000 euros en faveur de la Fédération des MFR de Vendée,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante selon le modèle relatif aux organismes privés approuvé à la Commission Permanente du 19 novembre 2021,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre du dispositif Promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 25 539 € toutes charges comprises, à la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu pour le projet d'orientation des jeunes et de connaissance du tissu économique local sur 2022/23,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 000 € dans le cadre du dispositif Promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 12 835 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais pour le soutien au Développement de l'emploi et des compétences - volet « formation et information des jeunes et des adultes »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

APPROUVE

le document cadre d'appel aux dons, présenté en annexe 1, pour l'organisation du Big Bang de l'emploi,

AUTORISE

la Présidente à rechercher des mécènes et des parrains pour l'organisation du Big Bang de l'emploi.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Eléonore REVEL

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs